

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Enquête sur le décès de Jeffrey Baldwin : l'intervenant en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario
demande la tenue d'une enquête publique sur les services de protection de l'enfance

TORONTO, ON (le 4 février 2014) – Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a présenté ses dernières observations aujourd'hui dans le cadre de l'enquête sur le décès de Jeffrey Baldwin, demandant instamment au jury de recommander la tenue d'une enquête publique provinciale sur la protection de l'enfance dans la province de l'Ontario. Le texte qui suit est une déclaration émise par Irwin Elman, intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes :

« Je demande instamment au jury de recommander à la première ministre ontarienne la tenue d'une enquête publique sur la protection de l'enfance en Ontario dans le but de faire progresser le système. Cet examen ne peut pas se dérouler à huis clos et il ne peut pas se limiter aux mêmes personnes qui ont créé le système ou à celles qui y travaillent actuellement. Il doit être indépendant et inclure des membres du public, des jeunes qui ont vécu des expériences et d'autres intervenants pouvant offrir une perspective nouvelle.

« Après des mois passés à présenter les éléments de preuve et à écouter parler de la législation, de la réglementation, des normes, des politiques et des pratiques exemplaires, nous devons nous rappeler que cette enquête porte sur Jeffrey Baldwin, un petit garçon de presque six ans qui pesait moins de 22 livres lorsqu'il est décédé d'une pneumonie, une complication due à l'état d'inanition prolongée dans lequel il avait été laissé comme un petit garçon "abandonné". La plupart des éléments de preuve que nous avons entendus expliquaient pourquoi les gens n'avaient rien fait : il n'y avait pas de normes, cela n'était pas d'usage à l'époque, personne ne s'est inquiété et personne n'a donné l'alerte. Cela sous-entend que le système est différent aujourd'hui, mais malgré ce que nous avons entendu, je ne suis pas convaincu que les choses ont tellement changé. Voilà pourquoi je demande la tenue d'une enquête publique sur la protection que nous offrons à nos enfants et à nos jeunes.

« On a dit que Jeffrey a connu une mort tragique, mais c'est toute sa vie qui l'a été. C'est uniquement en raison du décès de Jeffrey que nous avons entendu parler des pièces verrouillées, des conditions de vie déplorables et des privations. On ne peut pas se contenter d'attendre qu'un décès survienne pour découvrir les erreurs commises et apporter des changements. Nous espérons et nous exigeons plus, que ce soit de la part du système de protection de la jeunesse, du système d'éducation, des voisins et des proches qui ont laissé Jeffrey mourir de faim sans rien faire. Nous voulons que notre province ait un système de soins qui soutient les enfants et les familles et les aide à développer leur plein potentiel, et qui assure la sécurité et la protection de chaque enfant. L'enquête du coroner sur le décès de Jeffrey doit marquer un tournant. Nous pouvons faire mieux. Nous devons agir dès maintenant. »

Pour consulter les recommandations de l'intervenant provincial au jury, [cliquez ici](#). Pour lire la lettre adressée par le groupe consultatif des jeunes de l'intervenant provincial à Jeffrey Baldwin et au jury, [cliquez ici](#).

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations. L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants et des jeunes qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la *Loi sur les services à*

l'enfance et à la famille et à la Loi sur l'éducation (écoles provinciales et d'application). L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense des droits des enfants. Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

Relations avec les médias : Fiona Taylor, 416-420-7728, Fiona_taylor@live.com